



ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE



Annexe 6.H Notice eau potable, assainissement et système d'élimination des déchets

Document pour arrêt

I - EAU POTABLE

Les données ci-dessous sont issues du Rapport de phase 1 de l'actualisation du schéma directeur d'assainissement (SDA) communal :

1 – Situation actuelle :

Situation administrative :

Concernant l'alimentation en eau potable de Saint-Sauveur-sur-Ecole, c'est la commune qui est le maître d'ouvrage.

Mode d'exploitation : contrat d'affermage à la Société des Eaux de Melun prenant fin le 31 juin 2021

Le service de production, protection du point de prélèvement, traitement, stockage et distribution publique d'eau potable est délégué à la société Véolia Eau.

1.1 – Nombre d'abonnés :

Commune	Nombre total d'abonnés 2016	Nombre d'abonnés domestiques 2016	Nombre d'abonnés Non domestiques 2016	Nombre total d'abonnés 2014 (source eau.seine-et-marne.fr)	Variation %
Saint-Sauveur-sur-Ecole	515	515	0	513	+1,004

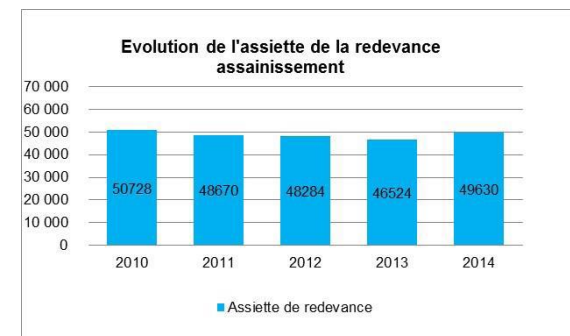
La densité linéaire (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 77 abonnés/km en 2016

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,2 habitants/abonné en 2016 (1128 habitants/ 515 abonnés en 2016).

Les volumes d'eau soumis à la redevance assainissement sont relativement stables. En 2014, la consommation d'eau potable moyenne journalière soumise à la redevance assainissement par habitant était de 124 l/j/habitant.

En 2016, la consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) était de **106 m³/abonné/an (129 l/hab/j)**.

On recense, sur la commune, « 1 abonné » présentant une consommation supérieure à 1000 m³/an. Il s'agit de la « *Résidence le Clos Bibancons* » situé au niveau de la rue de la Bretonnière (1624 m³ en 2014). (Source : SDA)



1.2 – Prélèvement sur les ressources en eau :

Le service public d'eau potable prélève 68 109 m³ pour l'exercice 2016 (71 914 m³ pour l'exercice 2015).

Ressources et implantations	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé Exercice 2012	Volume prélevé Exercice 2013	Volume prélevé Exercice 2014	Volume prélevé Exercice 2015	Volume prélevé Exercice 2016	Variation 2015/2016 %
Captage Saint-Sauveur-sur-Ecole 2	Nappe de Champigny Saint-Ouen	16m ³ /j	82 128 m ³	66 273 m ³	65 434 m ³	71 914 m ³	68 109 m ³	-5,3%

⁽¹⁾ débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit.

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %.

1.3 – Volume produit :

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple). Ce n'est pas le cas ici.

Ressources	Volume produit Exercice 2014	Volume produit Exercice 2015	Variation %	Indice de protection de la ressource 2015
Captage Saint-Sauveur-sur-Ecole 2	65 434 m ³	71 914 m ³	9,9%	100%

1.4 – Volumes vendus au cours de l'exercice :

Acheteurs	Volumes vendus Exercice 2014	Volumes vendus Exercice 2015	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	53 199 m ³	54 187 m ³	+1,85%
Abonnés non domestiques	0 m ³	0 m ³	0 %
Total vendu aux abonnés (V ₇) ...	53 199 m ³	54 187 m ³	+1,85%
Service de ... ⁽²⁾	0 m ³	0 m ³	
Total vendu à d'autres services (V ₃) ...	0 m ³	0 m ³	

⁽¹⁾ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

⁽²⁾ Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

1.5 – Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 14 km.

II - ASSAINISSEMENT

1 – Situation actuelle :

Situation administrative :

Maîtrise d'ouvrage : commune de Saint-Sauveur-sur-Ecole

La gestion des eaux usées est déléguée via un contrat d'affermage avec la Société des Eaux de Melun renouvelé au 1er juillet 2016 jusqu'au 31 juin 2021.

La commune de Saint-Sauveur-sur-Ecole dispose d'un réseau d'assainissement gravitaire des eaux usées sur les rues tracées en rouge sur la carte ci-contre. L'ensemble représente environ 9 516 mètres linéaires communaux et 630 ml privés.

Les réseaux sont en refoulement sur :

- Rue des Vallées
- Rue des Closeaux
- Rue des Fontaines
- Rue de Montgermont
- Chemin rural n°12
- Chemin rural n°28 dit des Vallées
- Rue des Grillons
- RD 24
- Rue des Trois Saules

Cela représente 2 867 ml de réseau en refoulement.

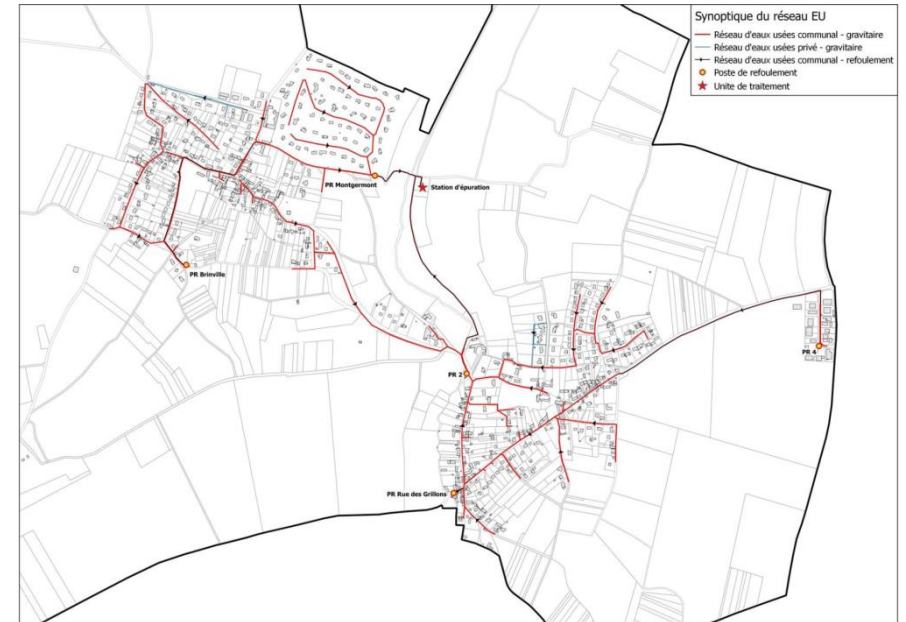
Les postes de refoulement sont situés chemin des Vallées, chemin rural N°12, rue d'Etelles, rue des Grillons et rue des Trois Saules.

2 – Situation projetée :

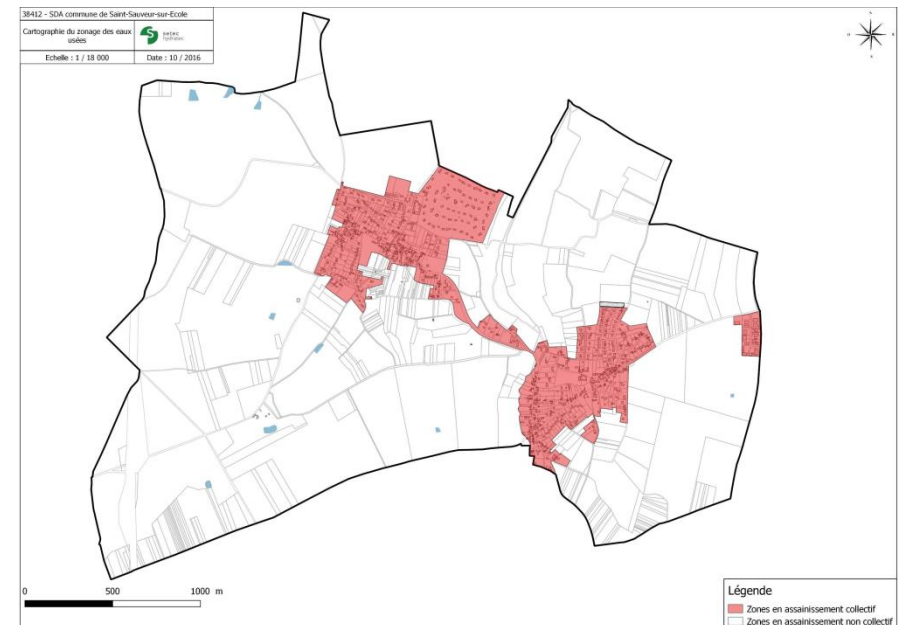
Le zonage d'assainissement fait l'objet d'une enquête publique en même temps que le PLU.

Il a été retenu de reconstruire la station d'épuration et les réseaux en priorité. Le planning de réalisation n'est pas encore défini.

Le zonage d'assainissement indique les parties bâties où l'assainissement collectif est prévu ou réalisé. Sur les autres entités urbanisées de la commune (écart des Fontaines, à 800 m du réseau), l'assainissement **NON COLLECTIF** est maintenu.



Synoptique du réseau de collecte des eaux usées du territoire d'étude
(Source : actualisation du SDA phase 1.a – juin 2016)



Projet de zonage d'assainissement
(Source : actualisation du SDA – octobre 2016)

III - SYSTEME D'ELIMINATION DES DECHETS

1 – Situation actuelle :

La commune adhère au syndicat de collecte et de traitement des déchets ménagers du Centre Ouest Seine et Marnais, le SMITOM-LOMBRIC.

A Saint-Sauveur-sur-Ecole, la collecte des ordures ménagères est effectuée le mercredi pour les ordures ménagères, le lundi pour les emballage et les déchets verts (en alternance) et une fois par an pour les encombrants. Les habitants disposent en outre de points de collecte pour le verre, les journaux/magazines et textiles rue du Chemin Vert, au centre de la commune.

Le traitement des ordures ménagères et des emballages est effectué sur le site de Vaux-le-Pénil.

Les habitants ont par ailleurs accès à la déchetterie voisine d'Orgenoy sur la commune de Boissise-le-Roi. Une recyclerie réutilise les encombrants réparables.

Aménagement des locaux de propreté :

Les pavillons individuels et les immeubles collectifs doivent intégrer dès leur conception les dispositions permettant d'accueillir les bacs nécessaires à la collecte sélective.

Pour les pavillons, l'aménagement devra prévoir dans les communs un espace ventilé suffisant pour accueillir les bacs nécessaires à la collecte sélective. Cet espace pourra être extérieur aux constructions mais devra impérativement rester dans l'enceinte de la propriété privée.

En cas d'habitat collectif, les locaux propreté devront être situés en rez-de-chaussée des immeubles ou dans un édicule indépendant et directement accessible par les habitants :

- L'éclairage du local sera chaleureux,
- Le local sera équipé d'un point d'eau et d'un siphon de sol,
- Le local pourra recevoir sur les murs au-dessus des bacs, des panneaux récapitulants les groupes de déchets concernés par les bacs.